



LPG

Code de conduite des fournisseurs

Butagaz

a **DCC** business

DCC plc | DCC House | Leopardstown Road | Foxrock | Dublin 18 | Irlande
Tel: +353 1 2799 400

Sommaire

Introduction	2
Santé & Sécurité	4
Travail & Droits de l'homme	5
Protection de l'environnement	6
Pots-de-vin & Corruption	7
Informations confidentielles	8
Protection des données	9
Droit de la concurrence (Antitrust)	10
Propriété intellectuelle	12
Sécurité du produit, Qualité & Normes	13
Contrôles d'exportation, Sanctions & Embargos	14
Gestion de la conformité	15

Introduction

Chez Butagaz, division GPL de DCC, nous voyons nos fournisseurs comme des partenaires stratégiques à long terme avec qui nous développons des relations mutuellement bénéfiques.

Nous nous engageons à travailler avec vous pour fournir des produits et des services répondant aux normes de qualité et d'intégrité les plus strictes, auxquelles nous et nos clients nous attendons.

Pour entretenir des relations durables, il est important que toutes nos actions soient soutenues par une forte culture éthique et conformité, tout en restant concentré sur l'aspect commercial. Avoir en place une équipe qui opère de façon éthique, dans le respect des lois en vigueur, permet de protéger votre entreprise et votre réputation autant que les nôtres.

La partie fondamentale de notre partenariat avec les fournisseurs est ce code de conduite des fournisseurs, qui établit les normes éthiques et légales les plus importantes qui s'appliquent à nos relations. Au cours de notre partenariat, nous nous attendons à ce que vous respectiez ce code. Le respect des normes de ce code de conduite des fournisseurs constitue un socle de confiance robuste permettant de soutenir une relation d'affaires durable sur le long terme.

Une excellente communication est essentielle dans toutes nos relations avec les fournisseurs ; probité, transparence, capacité d'écoute et de partage des points de vue constituent la base de toute bonne communication, ces fondamentaux doivent être réciproques. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les signaler. Vous pouvez me contacter directement ou bien signaler vos interrogations auprès de votre interlocuteur habituel dans notre entreprise.

Nous traiterons toutes les notifications de façon confidentielle dans toute la mesure du possible. Nous nous assurons aussi que toute personne qui signale un problème ne sera pas inquiétée. Si vous avez des préoccupations en matière éthique et conformité, nous voulons le savoir.

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous.

Emmanuel TRIVIN

Président
Butagaz

01

Santé & Sécurité

PRINCIPE

La santé et la sécurité sont fondamentales pour le bon fonctionnement et pour le succès de l'entreprise sur le long terme.

CE QUE CELA VEUT DIRE

Nous serons toujours là pour vous soutenir afin que vous opérez en toute sécurité. Aucune tâche n'est si importante pour que l'on sacrifie la sécurité. La gestion des changements dans nos entreprises respectives doit toujours être accompagné d'un plan de suivi. Si un membre de notre entreprise pense que la sécurité risque d'être compromise, il doit être en mesure d'intervenir et d'arrêter éventuellement le travail.

La sécurité est l'une de nos valeurs essentielles et nous sommes convaincus qu'en collaborant avec intégrité, nous sommes en mesure de créer un lieu de travail exempt de tout incident, au quotidien, partout dans le monde.

Travail & Droits de l'homme

PRINCIPE

Nous employons nos collaborateurs de façon équitable et en accord avec les protections des droits de l'homme en vigueur.

CE QUE CELA VEUT DIRE

Nous sommes attachés au respect des pratiques équitables en matière d'emploi dans l'ensemble de notre entreprise et par nos fournisseurs. Cela implique au moins de se conformer au droit national du travail en vigueur, notamment en matière de rémunération et de temps de travail. Nous adhérons également aux normes édictées par l'Organisation internationale du travail concernant le travail des enfants et l'âge minimum. Nous exigeons de votre part de respecter les mêmes normes avec vos salariés, prestataires et sous-traitants.

02

Protection de l'environnement

PRINCIPE

Nous nous conformerons aux lois et réglementations qui soutiennent la protection de l'environnement.

CE QUE CELA VEUT DIRE

Nous nous assurerons tous deux que nos activités sont réalisées en conformité avec toutes les lois et réglementations environnementales, y compris en ce qui concerne les licences pour certaines opérations, le stockage, les normes en matière de transport, de conditionnement et les rapports sur les émissions de carbone.

Vous vous soumettez à nos politiques concernant tous déversements ou rejet de produits ayant un impact sur l'environnement ou sur les tiers.

03

Pots-de-vin & Corruption

04

PRINCIPE

Nous ne nous impliquerons ni dans les pots-de-vin ni dans toute autre forme de corruption.

CE QUE CELA VEUT DIRE

La corruption peut exister quand une personne n'agit pas dans le meilleur intérêt de l'organisation qu'elle représente pour en tirer des bénéfices personnels qu'elle aurait reçus ou espère recevoir d'un tiers.

Les cadeaux ou les invitations que nous offrons ou recevons doivent être proportionnels et en conformité avec la Politique anti-corruption du Groupe et avec la politique sur les cadeaux et les invitations.

Tout mécanisme de primes pour les commerciaux que nous avons adopté doit être transparent, équitable et approuvé par toutes les entreprises en question et non de façon individuelle avec les commerciaux.

05

Informations confidentielles

PRINCIPE

Aucun de nous ne doit partager des informations confidentielles de façon inappropriée ou d'utiliser les informations confidentielles qui ne devraient pas être en notre possession.

CE QUE CELA VEUT DIRE

Bien que nous soyons toujours intéressés par les développements et innovations sur le marché, nous ne souhaitons pas que vous nous partagiez des informations confidentielles, par exemple les ventes de nos concurrents, les prix ou plans commerciaux ou les informations appartenant à un tiers qui n'a pas consenti à ce que vous les utilisiez.

Bien que nous puissions toujours donner des conseils et du soutien sur nos produits et services, nous ne partagerons pas avec vous des informations confidentielles que nous avons éventuellement sur vos concurrents.

De même, nous ne partagerons pas avec vos concurrents des informations confidentielles que nous avons sur vous.

Nous nous attendons à ce que vous agissiez de façon équivalente par rapport à la divulgation d'informations confidentielles sur nos concurrents ou sur nous-mêmes.

Si nous recevons des informations confidentielles que nous n'aurions pas dû recevoir, nous le signalerons immédiatement à l'expéditeur et les rendrons ou les supprimerons, et vous devez faire de même.

Protection des données

PRINCIPE

Nous collecterons et utiliserons tous deux les informations personnelles avec prudence et dans le respect de lois en vigueur sur la protection des données.

CE QUE CELA VEUT DIRE

Les données que nous collectons sur nos clients peuvent vous être communiquées à des fins de traitement approprié et encadré dans le cadre d'un accord contractuel. Vous respecterez toujours les lois en vigueur en matière de protection des données et vous vous assurerez que tous les membres de vos équipes manient ces données personnelles de manière sûre et avec respect.

Nous travaillerons avec vous pour vous sensibiliser à nos attentes en terme de sûreté des données. Vous nous signalerez immédiatement si vous avez un incident concernant les données que vous traitez pour notre compte (par exemple, une violation de données).

06

Droit de la concurrence (Antitrust)

PRINCIPE

Ensemble nous mettrons tout en oeuvre pour garantir que nous sommes en pleine conformité avec le droit de la concurrence (antitrust) en vigueur.

07

CE QUE CELA VEUT DIRE

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous ne partagerons pas d'informations confidentielles sur vous avec un quelconque de vos concurrents. Nous ne partagerons pas avec vous les informations confidentielles que nous avons sur vos concurrents. De même, vous ne devez pas partager avec nous des informations confidentielles que vous avez sur nos concurrents. Et vous ne devez pas partager avec nos concurrents des informations confidentielles que vous avez sur nous.

Toute entente sur les prix est illégale. Conformément à la Loi, nous ne pouvons pas convenir ensemble du prix auquel nous revendrons vos produits ni même convenir d'un prix minimum.

Cela s'applique aussi à nos clients. Il nous est interdit de leur imposer le prix auquel ils revendront vos produits ou d'exiger directement ou indirectement un prix de revente plancher.

Nous intervenons actuellement au sein de l'Union Européenne (UE), qui permet à tout client de contacter le vendeur de son choix. Même si vous pouvez nous désigner comme votre distributeur sur un territoire donné de l'UE, il est illégal de convenir que nous n'accepterons jamais de commande provenant d'un client hors de ce territoire. La décision d'accepter ou non cette commande reviendra à nous seuls.

Afin de garantir que ces règles soient connues et appliquées au sein de nos sociétés respectives, nous assurerons tous deux que nous avons fournis à nos collaborateurs respectifs des formations adaptées en droit de la concurrence (antitrust).

Propriété intellectuelle

08

PRINCIPE

Nous ne vendrons pas de produits ou de services qui enfreignent délibérément ou clairement les droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

CE QUE CELA VEUT DIRE

Nous respecterons tous deux les droits de propriété intellectuelle des tiers en n'utilisant que les marques commerciales, les conceptions et technologies qui ont été acquises de façon légitime et sous licence.

Sécurité du produit, Qualité & Normes

PRINCIPE

Chaque produit que nous vendons doit être sans danger, se conformer aux normes en vigueur et être accompagné des informations légalement requises. Nous respectons les droits des consommateurs de nos produits et services, et attachons de l'importance aux relations que nous entretenons avec eux.

CE QUE CELA VEUT DIRE

Vous devez vous assurer que chaque produit que vous nous vendez est sans danger pour l'objet dont il a été créé et se conforme aux normes en vigueur. Vous fournirez ou mettrez à notre disposition toute documentation pertinente sur la sécurité du produit, selon les exigences de la loi.

De plus, en cas de doutes sur la sécurité d'un produit ou sur sa non-conformité aux normes en vigueur, vous devez nous les signaler immédiatement.

Lorsque nécessaire, nous travaillerons ensemble pour aborder les questions des clients de manière satisfaisante.

09

Contrôles des exportations, Sanctions & Embargos

PRINCIPE

Nous nous assurerons que les produits que nous vendons ne sont pas utilisés en infraction aux contrôles d'exportation et aux embargos qui peuvent exister. Nous pratiquerons aussi une diligence appropriée pour éviter toutes transactions qui enfreignent les sanctions.

CE QUE CELA VEUT DIRE

Certains États maintiennent des restrictions sur le commerce avec certains pays, partis politiques ou secteurs d'industrie.

Vous devez faire des vérifications et nous avvertir si un des produits que vous vendez est soumis aux restrictions.

10

Gestion de la conformité



PRINCIPE

Nous devons tous deux mettre en place des politiques appropriées. Nous devons nous assurer que nos opérations font l'objet de traitement adéquats, précis et stockés en sécurité.

CE QUE CELA VEUT DIRE

Pour assurer la conformité avec ce code de conduite des fournisseurs, nous nous attendons à ce que vous ayez un programme approprié stipulant les responsabilités en matière de conformité.

Votre équipe de direction doit mettre en place des politiques appropriées et soutenir les responsables pour que ceux-ci expliquent l'importance de la conformité à chaque niveau de l'entreprise. Les évaluations de risques adaptées aideront à identifier les zones à risque les plus importantes qui ont un impact sur votre entreprise et les contrôles les plus appropriés pour réduire ce risque.

Tout comme nous communiquons avec vous sur ce code de conduite des fournisseurs, il est de votre responsabilité de communiquer vos règles en matière éthique à vos fournisseurs, agents et autres tiers impliqués dans votre entreprise. La conservation des copies de vos contrats, communications et toutes investigations constituera une partie importante de votre programme.

De même, il est de votre responsabilité que les membres de vos équipes soient formés pour garantir une culture éthique et de conformité au sein de votre société.

© DCC plc

DCC